

## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 décembre 2023

---

### **OBJET : Délibération de principe sur les zones d'accélération des ENR**

L'An deux mille vingt trois  
Le vingt-et-un décembre,  
Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la salle des fêtes sur la commune de Lafage,  
Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 13 décembre 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

**Présents** : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA, Claude IZARD, Gilles PORTE.

**Absents et excusés** : Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Serge CAZENAVE, Sarah DANJOU, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Aurélien PASSEMAR, Michel PUJOL, Françoise RODE.

**Ayant donné pouvoir** : Bruno BERTRAND à Jacques DANJOU, Bernard BREIL à Christian OURLIAC, Thierry CADENAT à André Viola, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Magali FRECHENGUES à Francis ANDRIEU, Maryse LALA-LAFFONT à Serge SERRANO, Hélène MARTY à Marie-Hélène BOYER, Éric MISSE à Jérôme DARFEUILLE, Roselyne RIOS à André CATHALA, Florence SCIAU à Alain ROUQUET.

---

Il est exposé au conseil communautaire que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE<sub>NR</sub>).

Cette loi prévoit que la commune détermine librement les modalités de la concertation avec la population, et doit se coordonner avec les communes membres de l'intercommunalité en organisant un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI.

L'échéance du 31 décembre 2023, prévue par la loi, ne permet pas de mettre en œuvre une concertation avec la population et une coordination à l'échelle de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère dans de bonnes conditions, malgré les étapes déjà franchies à ce jour (adoption d'une charte

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le 28/12/2023

ID : 011-200035707-20231221-D202312\_20-DE

intercommunale pour le développement des énergies renouvelables, une conférence des maires et un atelier de concertation en présence de la DDTM11 sur le sujet des ZAEnR).

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire l'accompagnement de la communauté de communes auprès des communes sur ce sujet, afin de poursuivre le débat déjà engagé, avec pour objectif de finaliser ce dossier au 1er semestre 2024

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**ACTE** l'adoption d'une charte intercommunale pour le développement des énergies renouvelables, une conférence des maires et un atelier de concertation en présence de la DDTM11 sur le sujet des ZAEnR).

**PROPOSE** de reconduire l'accompagnement de la communauté de communes auprès des communes sur ce sujet, afin de poursuivre le débat déjà engagé, avec pour objectif de finaliser ce dossier au 1er semestre

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



André VIOLA.

Le secrétaire de séance



Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 28/12/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 03/01/2024

Le Président  
  
André VIOLA

The image shows a circular logo for the Communauté de Communes CPM, identical to the ones above. A handwritten signature in black ink is written over the logo.